

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX LE 25 FEVRIER A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MICHAUT Gérard, Maire, GUERET Brigitte, SIMARD Patricia, HERNANDEZ Christophe, Michel BOUCHER, BOULOGNE Catherine, HERVÉ-BARRE Michèle, LE ROY Alain, PROTAT Mélanie, RABATE-NANNI Marianne, Sylvie DELAUNAY, Dorothee LALIGANT, LUSIGNY Aurélien

Absent excusé : Jean- Philippe MICHAUT

Absent : Frédéric NOLET,
Secrétaire de séance : Mélanie PROTAT

LE PROCES-VERBAL DU 15 Janvier 2026 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

I) Demande de subvention pour le projet de travaux énergétiques à la cantine / garderie

Monsieur le Maire expose que le projet de travaux énergétiques à la cantine et garderie et suite à l'étude énergétique effectuée par le SDEY en 2024, il convient d'apporter des modifications au sein de notre cantine garderie afin d'améliorer la qualité énergétique du bâtiment construit en 2009 et qui présente quelques signes de vétusté.

Le SDEY avait proposé plusieurs pistes :

- Isolation des murs ITE (isolation par l'extérieur)
- Remplacement des menuiseries
- Brise-soleil
- Chauffage Pompe à chaleur air/air
- Ventilation Simple flux hygro
- Double flux
- Éclairage LED
- Régulation avec optimisation par thermostat d'ambiance
- ENR – Panneaux photovoltaïques

En commission il a été décidé de se diriger sur l'installation d'une pompe à chaleur et de changer l'éclairage à l'intérieur du bâtiment et de passer au LED, ces deux postes étant les plus énergivores au regard de l'étude.

Pour cela il a été demandé des devis à l'entreprise PETILLAT LOISON et à FRANCK TRIPE Entreprise

- ✓ PETILLAT LOISON pour l'installation d'une pompe à chaleur pour la somme de 18 242.24€ HT soit 21 938.69€ TTC
- ✓ FRANCK TRIPE Electricité Générale pour la réhabilitation de l'éclairage actuel par l'installation de dalle plafond LED et de tubes de substitution LED pour la somme de 2 521.96€ HT soit 2 521.96€ TTC. Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions,

Hypothèse de subvention de 40% minimum

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

2) Création d'un poste d'adjoint Technique 2nd Classe – délibération supplémentaire à la délibération 2025-61

Au Conseil du 23 Octobre 2025 nous avons délibéré pour créer ce poste en vue d'y installer notre agent. Suite à l'envoi de la délibération en préfecture au service de légalité, nous avons reçu le 12 Janvier dernier un courrier de leur part nous informant que notre délibération n'était pas assez complète et que nous devons y apporter des modifications et notamment sur la partie que le poste pouvait être pourvu par un agent contractuel.

On nous a demandé également de préciser les missions de notre agent.

La délibération a donc été remaniée avec les éléments demandés par le service de la légalité, c'est ce qui explique que la délibération proposée à vous en Février n'est pas une délibération qui retire et remplace mais une délibération qui précise la délibération initiale du mois d'octobre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

3) Délibération autorisant Mr le Maire à payer les factures d'investissement en attendant le vote du budget / Délibération modificative de la délibération 2026-02 pour la partie BP EAU et ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle que le 15 Janvier 2026 par la délibération 2026-02 le CM lui a donné l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des ¼ des crédits ouverts aux BP 2025 en attendant le vote des BP 2026 Commune et Eau et assainissement.

A la demande du SGC de Sens, il convient de reprendre les calculs pour la partie du BP Eau et assainissement, en effet il aurait fallu tenir compte des RAR 2024 pour un montant de 3 867.84€.

Monsieur le maire propose donc de rectifier les calculs faits pour le BP eau et Assainissement en sachant que pour le BP Commune les calculs sont corrects et que les montants sont déjà intégrés dans la comptabilité du SGC.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2025

40 429.19€ (hors chapitre 16 – Remboursement d'emprunts) – 3 867.84€ (RAR 2024 sur 2025) = 36 561.35€.

Conformément au texte applicable il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 9 140.33€ soit 25% de 36 561.35€

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Cpt 2158 ==→ 9 140.33€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

4) CCYN ==→ Engagement de la commune de Michery pour le projet du PADD (périmètre Eglise pour l'ABF)

Vu le classement au titre des monuments historiques de l'église Saint Laurent à Michery par arrêté du 20 février 1907

Vu le classement au titre des monuments historiques de l'ancienne abbaye de la Cour Notre Dame à Michery, par arrêté du 1^{er} octobre 1963

Vu la proposition de la Communauté de Communes Yonne Nord à l'Architecte des bâtiments de France de modifier les périmètres de protection autour de ces monuments historiques, fixés actuellement à un rayon de 500 mètres ;

Vu la possibilité de mettre en place des périmètres délimités des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L 621-30 et L 621-31 du Code du patrimoine ;

Considérant que les périmètres délimités des abords :

- Désigneront des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec les monuments historiques des ensembles cohérents ou qui seront susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ;
- Se substitueront aux périmètres actuels des 500 mètres ;
- Seront plus adaptés au contexte communal, intercommunal et aux monuments historiques ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5) Clôture de la régie bibliothèque

Monsieur le maire rappelle au CM que la délibération 2011/16 du 11 Mars 2011 visée par la sous-préfecture de sens le 15 mars 2011 décidait de la création de la régie bibliothèque communale

Une délibération 2011 / 07 instituait une cotisation annuelle de 5€ pour les adultes.

Monsieur le Maire propose au CM de supprimer la cotisation annuelle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

6) Création d'un poste d'ATSEM principal de 2nd Classe

Il convient de créer un poste d'ATSEM pour y installer notre agent qui travaille à l'école en tant que faisant fonction ATSEM, elle a le grade d'adjoint technique principal de 2nd classe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

7) Don à l'association Cani Félin

Le Maire informe le CM que l'association CANI FELIN a procédé à diverses stérilisations (Mâles et Femelles), incinération, Euthanasie etc Sur les chats à l'abandon de la commune, pour un montant total de 984.24€ pour l'année 2025, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'association CANI FELIN une subvention de 300€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Communications du Maire et questions diverses

Le chantier du camping-car parc a commencé. La mise en installation aura lieu fin mars et l'ouverture sera fin avril ou début mai suivant le temps.

Bravo à la troupe de l'entre deux vannes pour sa pièce de théâtre « Le dernier conseil ».

Evènements à venir :

- AG de la St Laurent : 28/02
- Loto de Vers Michery et au-delà : 08/03
- Elections municipales : 15 et 22/03
- Repas à thème de l'AML : 28/03
- Bourse aux vêtements de Vers Michery et au-delà : 12/04
- Soirée cabaret de La Marmite : 25/04

Merci à Monsieur Chicaez pour la nouvelle création de la nouvelle terrasse du café restaurant.

Mme Guéret remercie tout le monde pour toutes ses années et pour leurs efforts pour boucler les budgets.

Mr Michaut remercie également l'équipe pour ce très bon mandat, d'avoir réussi à redresser les comptes et pour toutes les petites choses qui sont devenues des grandes, d'avoir relevé un sacré défi même si ça n'a pas toujours été facile de travailler en équipe.

Mme Boulogne précise que certaines personnes ont fait preuve d'animosité envers elle et qu'elle ne comprend pourquoi elle a été mise de côté pour la commission travaux.

Mme Guéret et Mr Michaut précisent que tout le monde a été respectueux et ouvert, et que la commission n'a plus été réunie par la suite pour simplifier et avancer plus rapidement les chantiers. Les devis étaient présentés directement lors des Conseils municipaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 19h20

Gérard MICHAUT

Brigitte GUERET

Marianne RABATE NANNI

Christophe HERNANDEZ

Alain LE ROY

Patricia SIMARD

Mélanie PROTAT

Michèle HERVE BARRE

Aurélien LUSIGNY

Michel BOUCHER

Catherine BOULOGNE

Sylvie DELAUNAY

Dorothee LALIGANT